

01620
DECISION N° 01620 /D/MINDCAF/SG/DAG/SDBMM/SMP/2026 du 24 JUIL 2026
Portant attribution du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'Offres National Restreint, en procédure d'urgence N°000002/AONR/MINDCAF/CIPM/2026 du 09 juin 2026, pour le Développement d'un système national de gestion informatisée des baux et concessions du Domaine National.

LE MINISTRE DES DOMAINES, DU CADASTRE ET DES AFFAIRES FONCIÈRES

- Vu la Constitution ;
Vu la loi N°2018/012 du 18 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État ;
Vu la Loi N°2025/012 du 17 décembre 2025, portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2026 ;
Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret N°2019/001 du 04 janvier portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret N°2019/002 du 04 janvier portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le Décret N°2012/390 du 18 septembre 2012 portant organisation du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières ;
Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret N°2013/271 du 05 août 2013 ;
Vu la Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
Vu les conclusions du Rapport d'évaluation des Offres à la suite de l'Appel à Manifestation d'Intérêt N°0001/AMI/MINDCAF/DAF/2026 du 22 Janvier 2026 ;
Vu l'Avis d'Appel d'Offres National Restreint, en procédure d'urgence N°000002/AONR/MINDCAF/CIPM/2026, la Développement d'un système national de gestion informatisée des baux et concessions du Domaine National;
Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières en date du 22 Juillet 2026 ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : Le Soumissionnaire SPRINT PAY est pour compter de la date de signature de la présente décision, désigné attributaire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'Offres National Restreint, en procédure d'urgence N°000002/AONR/MINDCAF/CIPM/2026 du 09 juin 2026, pour le Développement d'un système national de gestion informatisée des baux et concessions du Domaine National, d'un montant TTC de FCFA 94 112 100 (Quarante-vingt-quatorze millions cent douze mille cent) et pour un délai d'exécution de sept (07) mois.

Article 2 : Le Directeur de cette entreprise est invité à se présenter au Service des Marchés Publics du MINDCAF, à la porte N°232 de l'Immeuble Ministériel N°2, pour l'établissement et la signature du contrat y afférent

Article 3 : la présente décision sera enregistrée et publiée dans le Journal des Marchés Publics ou toute autre publication habilitée. /-

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- autres.



Henri Eyehé Ayissi